

Extrait du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières tenue le 26 février 2024, à 14 h.

RENOUVELLEMENT DE L'AGRÉMENT DE LA CHAIRE DE RECHERCHE INTERNATIONALE EN SANTÉ NEUROMUSCULOSQUELETTIQUE AINSI QUE DU MANDAT DE SON TITULAIRE

CONSIDÉRANT les articles 51 et 68 du Règlement de régie interne;

CONSIDÉRANT l'article 9.2 de la Politique sur la reconnaissance et le financement des unités de recherche;

CONSIDÉRANT le Plan stratégique 2020-2025;

CONSIDÉRANT la résolution 2018-CA658-04.03.04-R7204 (10 décembre 2018) relative à l'agrément de la Chaire de recherche internationale en santé neuromusculosquelettique pour une durée de cinq ans et la nomination de Martin Descarreaux, professeur au Département des sciences de l'activité physique, à titre de titulaire de cette chaire, et de Mathieu Piché, professeur au Département de chiropratique, et de Arnaud Lardon, enseignant chercheur à l'Institut Franco-Européen de Chiropraxie et professeur associé au département des sciences de l'activité physique, cotitulaires de cette chaire pour une durée de cinq ans;

CONSIDÉRANT le Bilan et proposition de la Chaire de recherche internationale en santé neuromusculosquelettique;

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission des études (2024-CE654-04.03.03-R6248, 6 février 2024);

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU d'approuver :

1. le renouvellement de l'agrément de la Chaire de recherche en santé neuromusculosquelettique, pour une durée de cinq ans;

2. le renouvellement des mandats de Martin Descarreaux, professeur au Département des sciences de l'activité physique, à titre de titulaire, et de Arnaud Lardon, directeur de la clinique chiropratique de l'Institut franco-européen de chiropraxie et professeur associé au Département des sciences de l'activité physique, à titre de cotitulaire de la Chaire de recherche en santé neuromusculosquelettique, pour une durée de cinq ans;

3. la nomination d'Andrée-Anne Marchand, professeure au Département de chiropratique, à titre de cotitulaire de la Chaire de recherche en santé neuromusculosquelettique, pour une durée de cinq ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par:

M^e Éric Hamelin
Secrétaire général